

CHAMPIONNAT DE MEUSE DES 10 KM ROUTE

« LA LONGEVILLOISE »

Avec l'ASM BAR & les AMIS SPORTIFS

De Longeville-en-Barrois

DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2012

Trophée - Coupes:

Trophée Sarl BELLEVUE au Club présentant le plus d'engagés toutes Catégories confondues

Coupe du Conseil Général à la première femme

Coupe de Madame le Maire de Longeville au Vainqueur

Distances & Horaires :

Remise des Dossards à partir de 7h30 le dimanche & de 10 à 11h45 le samedi

Salle des Banquets Restaurant Bellevue

Courses :

Course n°1: 9h00: 1 boucle moyenne 1603,30 m BE G & F
2 boucles 3206,60 m MI & VE + Pop

Course n°2: 09h30: 10 Km: Ca à Ve H & F catégories autorisées
Départ différé de 76,21m 2 boucles moyennes + 1 grande boucle

Course n°3 : 10h50 1 petite boucle 750 m - EA à PO G & F

Engagements:

Ecole d'Athlé à Minimes 3 €
Toutes les autres catégories: 6 €

Lieu :

Vestiaires : Salle Communale Parc des Sports
Départs & arrivées: Parc des Sports

Rafrâichissement

Gratuits :

Près de la ligne de départ/arrivée & à mi-parcours (sous réserve)

Récompenses :

Jeunes à l'arrivée de chaque course, Salle Communale (**coupes, médailles & Souvenir de la course dans la limite des stocks**)

11h15 Grande Course, Salle Communale suivie du Verre de l'Amitié

REGLEMENT

Art.1 : L'ASM BAR LE DUC organise avec la participation de la SARL. BELLEVUE & de la Commune de Longeville-en-Barrois 3 courses (4 distances) dont le **Championnat de Meuse 10 Km**, le **Dimanche 30 Septembre 2012** sur le territoire de la Commune de Longeville et de Savonnières-devant-Bar. Epreuve populaire réservée aux non licenciés.

Art.2 : Ces épreuves débiteront à partir de 9h00 sur le circuit moyen pour la populaire, et toutes les autres catégories non licenciées à partir de Benjamins et Benjamins. Elles se termineront par la petite course de 750m réservée aux jeunes licenciée sur 750m à 10h50, la Grand course démarrant à 9h30.

Art. 3 : Les coureurs de toutes les catégories devront se tenir en permanence sur le côté droit de la chaussée sous peine de disqualification immédiate ; des commissaires seront sur place pour surveiller cet état de chose.

Art. 4 : L'organisation décline toute responsabilité en ce qui concerne les vols ou pertes avant, pendant et après l'épreuve. Les concurrents devront payer les dépenses qu'ils feront auprès des commerçants locaux.

Art. 5 : LE CERTIFICAT MEDICAL ou LA LICENCE d'un autre sport de compétition en cours de validation, est obligatoire pour s'engager et est à envoyer avec le bulletin d'engagement et le chèque du montant des frais d'engagement avant le **25/09/2012** délai en vigueur pour inscriptions informatiques, les retardataires ne sont pas assurés d'être dans les classements.

Art. 6 : Les participants se verront remettre au moins un souvenir de la manifestation; il y aura des médailles aux jeunes et des coupes pour les 1^{er} des catégories ainsi que des lots à tirer au sort & **des primes pour les 3 premiers Hommes et les 3 premières Femmes du classement scratch des 10 Km.**

Art. 7 : Les organisateurs s'engagent à afficher les classements par catégories et par sexe à l'arrivée de chaque course & les classements complets vers 11h15 à la remise des **récompenses.**

Art. 8 : Les règlements généraux de la F.F.A. (C.N.C.H.S) sont en vigueur sur cette épreuve en plus de ce règlement particulier. Parcours mesuré officiellement.

Art. 9 : Tous les cas non prévus seront tranchés sur le vif par le Président du club organisateur et Dominique GUYOT directeur de l'épreuve.

Le Président de l'ASM BAR

William PFISTER